

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2017/NOV/139	OBJET : DESIGNATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX AU SEIN DU COMITE TECHNIQUE
Date du conseil municipal 06/11/2017	
Date de la convocation 30/10/2017	
Date de l'affichage 30/10/2017	

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 30 octobre 2017.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Stéphanie CHARRET, Didier MOREAU, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Roger CIPRÈS, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Sandrine NAGEL, Mehdi BENSALÈM, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Pascal D'HOKER, Stéphanie SCHUT

Étaient absents représentés :

- Marina DESCOTES-GALLI représentée par Virginie SALITRA
- Sylvie GALLOCHER représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Samira BOUJIDI représenté par Simone JEROME
- Jacob NALOUHOUNA représenté par Stéphanie CHARRET
- Danielle BOUDET représentée par Sandrine NAGEL
- Pascal HUE représenté par Alain VELLER
- Jean-Pierre GABARROU représenté par Monique DEVILAINE
- Rachida MOUALI représenté par Catherine HEUZÉ-DEVIES

Étaient absents :

- Serge SAUSSIER

Madame Simone JEROME est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171114-2017-NOV-139-
DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-29,

Vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n° 97-443 du 25 avril 1997 relatif au rapport pris en application de l'avant-dernier alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du conseil municipal n°2014/AVR/061 en date du 28 avril 2014 relative à la désignation des conseillers municipaux au sein du comité technique paritaire

Vu la délibération du conseil municipal n°2014/SEPT/131 en date du 15 septembre 2014 relative à la fixation du nombre de représentants du personnel au sein du comité technique,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la composition du Comité Technique par la désignation de cinq représentants de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner parmi ces membres le président du Comité Technique,

Après en avoir délibéré au vote à main levée par un accord unanime, à l'unanimité des voix exprimées (28),

ARTICLE 1 :

Désigne les représentants de la collectivité au sein du Comité Technique, les conseillers municipaux suivants :

Titulaires	Suppléants
Michel BILLOUT	Clotilde LAGOUTTE
Alain VELLER	Michel VEUX
Claude GODART	Roger CIPRES
Danièle BOUDET	Simone JEROME
André PALANCADE	Pascal HUE

ARTICLE 2 :

Désigne Monsieur Michel BILLOUT en qualité de président du Comité Technique de la commune de Nangis.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 7 novembre 2017

Le Maire,

Michel BILLOUT



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20171114-2017-NOV-139-
DE
Date de télétransmission : 14/11/2017
Date de réception préfecture : 14/11/2017